

Coopérative d=habitation Côté-Est inc.

Règlement no 20

Consignes pour l'aire de jeu

Consignes de jeux

COOPÉRATIVE D'HABITATION CÔTÉ-EST
CONSIGNES POUR L'AIRE DE JEUX
RÈGLEMENT NO. 20

- 20.1. L'aire de jeu pour le basket-ball est ouverte de 8 h 00 à 21 h 30 tous les jours de la semaine.
- 20.2. Les membres et les enfants doivent respecter les règlements qui régissent l'utilisation des aires de jeux. Les membres sont collectivement responsables d'assurer une expérience harmonieuse pour tous les utilisateurs. Une supervision adéquate signifie intervenir auprès des membres lorsqu'il y a bris de règlements. Nous devons porter une attention particulière à ce que font les mineurs. Chaque plainte concernant un comportement déplacé formulée par un adulte sera considérée très sérieusement par le comité de parents. Le comité pourra interdire l'accès aux aires de jeux aux contrevenants pour une période déterminée.
- 20.3. L'aire de jeux pour le basket-ball est spécifiquement réservée pour les jeux de ballon ou de hockey-balle.
- 20.4. Les privilèges d'utilisation des parcs sont accordés aux enfants habitant à la Coopérative d'habitation Côté-Est.
- 20.5. Les enfants doivent s'habiller convenablement selon l'activité pratiquée.
- 20.6. Les enfants peuvent jouer au ballon-panier et/ou au hockey et devront attendre leurs tours s'ils sont trop nombreux sur le terrain.
- 20.7. **Les activités suivantes sont interdites sur les terrains et aux alentours :**
- h** La vulgarité verbale ou gestuelle;
 - h** De laisser entrer un animal sur les aires de jeux;
 - h** De consommer de la drogue, boisson alcoolisée ou cigarettes;
 - h** D'apporter des contenants de verre;
 - h** D'utiliser des articles non appropriés à l'aire de jeux (bicyclettes, planches à roulettes, etc.);
 - h** De s'accrocher au filet de basket-ball
 - h** De grimper sur les clôtures.
- 20.8. Les fumeurs doivent s'éloigner à 9 pieds/3m de l'aire de jeux.

Consignes de jeux

Le secrétaire

COPIE CERTIFIÉE CONFORME du Règlement no 20 de la coopérative d'habitation Côté-Est inc., amendé par le conseil d'administration à une réunion tenue le 25 mai 2010 et ratifié par la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des membres tenue le 10 juin 2010.

La secrétaire _____

Consignes de jeux